

Communiqué de presse

Lundi 31 mai 2021

Création des instances de gouvernance de la SAC Au Fil des Deux Fleuves

Ce jeudi 27 mai, les instances de gouvernance de la SAC Au Fil des Deux Fleuves, la société anonyme de coordination (SAC) qui associe l'Opac du Rhône et Loire Habitat, se sont réunies pour la première fois.

Une nouvelle étape dans la constitution de la SAC Au Fil des Deux Fleuves

Les instances de gouvernance sont ainsi constituées :

- d'un directoire : il définit les orientations stratégiques et gère la société au quotidien,
- d'un conseil de surveillance : il exerce un contrôle permanent sur la gestion de la société par le directoire,
- d'une assemblée générale : elle est chargée notamment de la modification des statuts, de l'approbation des comptes, etc.

L'agrément auprès du ministère en charge du Logement sera prochainement sollicité afin que la SAC Au Fil des Deux Fleuves soit opérationnelle à l'automne 2021.



Vers un projet commun

Cette structure permettra à l'Opac du Rhône et à Loire Habitat de coopérer sur un « projet de territoires » dédié aux départements du Rhône et de la Loire. Ils partageront ainsi leurs ressources et créeront des outils communs sur les thématiques suivantes : centres-bourgs, seniors et autonomie, accession à la propriété, environnement.

Tout en conservant leur autonomie, l'Opac du Rhône et Loire Habitat expriment ainsi leur volonté d'assurer leur pérennité, d'accroître leurs capacités d'action et de développement et de répondre encore mieux aux besoins des locataires.

Contacts presse :

Loire Habitat – Carole QUEVILLY – c.quevilly@loirehabitat.fr – 06.48.00.34.81 -
Opac du Rhône – Agnès FERNANDEZ – afernandez@opacdurhone.fr – 06.77.36.96.39